

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT  
**HERAULT**  
ARRONDISSEMENT  
**LODEVE**

**Séance du 12 Avril 2018**

**Commune de  
PAULHAN**

**N° 2018/04/08**

Date de la convocation	04/ 04/ 2018
	<b><u>Votes : 23</u></b>
Présents : 19	Pour : 17
Absents : 4	Contre : 5
Représentés : 4	Abstention : 1

L'an deux mille dix huit et le douze avril,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, ALAMBERT Elie, ALEIX Bertrand, ARNAUD-PONCY Pierrette, ARNAUD Raymond, BALLESTER Christian, BIROUSTE Pascal, BONSIGNORI Vincent, BOUISSON Mylène, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra, DUPONT Laurent, ENGELVIN Gérard, GASPARD Chantal, GAVINET Isabelle, HEREDIA Fabienne, JAM Thierry, JAURION Léon, ROYON Sophie, SEBASTIAN David.

Etaient Absents : MM. BORGNAT Géraldine, GASC Georges, L'HOTE Valérie, WEHRMEIJER Patricia.

Procuration : - Mr ROIG José à Mr DUPONT Laurent  
- Mme GUERIN Audrey à Mr ALEIX Bertrand  
- Mme RICARD Christine à Mme GASPARD Chantal  
- Mme AMMARI Hanane à Mme ROYON Sophie

Objet : Vote du budget primitif communal 2018

Accusé de réception en préfecture 034-213401946-20180412-2018-04-08-DE Date de télétransmission : 16/04/2018 Date de réception préfecture : 16/04/2018
---

2018/047

Madame Pierrette ARNAUD, Maire-Adjointe, déléguée aux finances, présente les données financières du budget primitif 2018 de la commune aux membres de l'assemblée :

Fonctionnement	Dépenses	3 784 053€
	Recettes	3 784 053€
Investissement	Dépenses	2 760 865€
	Recettes	2 760 865€

Elle rappelle que le débat d'orientation budgétaire a été voté en séance du 15 Mars 2018 et que la commission des Finances s'est réunie les 5 et 20 Mars 2018 ainsi que le 3 avril 2018.

Après avoir entendu l'exposé de son Président,

Le Conseil Municipal, par 17 voix Pour, 5 voix Contre et 1 Abstention,

- Adopte la section de fonctionnement du budget primitif 2018 de la commune,
- Adopte la section d'investissement du budget primitif 2018 de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

**Le Maire**  
**Claude VALERO**



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20180412-2018-04-08-DE  
Date de télétransmission : 16/04/2018  
Date de réception préfecture : 16/04/2018